



COMPTE-RENDU de la REUNION ORDINAIRE
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
TRAMOYES
Département de l'Ain

Le Mardi trente Janvier deux mille dix-huit, à dix-neuf heures trente minutes à la Mairie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de TRAMOYES, Ain, sous la présidence de Monsieur Henri MERCANTI, Maire.

Date de convocation : 24.01.2018

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme NOIRAY Valérie - Mme FAVROT Ginette - M TOURNY Alain, Adjoints - M LABERT Gérard - M SABATER Patrick - M BONNET René, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés : M BRUNET Jacques - M CURSIO Franck - Mme OZGOZ Seher

Était absent :

Procuration : M BRUNET à Mme FAVROT

A été nommé Secrétaire de Séance : Madame FAVROT Ginette

N° 01.2018

ORDRE DU JOUR

- Mise à jour du tableau de la composition du Conseil Municipal de Tramoyes
- Election d'un secrétaire de séance
- Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 28/11/2017.
- Information des décisions prises par le Maire au titre de l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

* * *

AFFAIRES GENERALES

- Recomposition du conseil communautaire suite à l'organisation d'Élections Municipales à Tramoyes
- Bail avec la Société de chasse
- Fin des tarifs réglementés de vente - Groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel

AFFAIRE SCOLAIRE/PÉRISCOLAIRE

- Délégation de Service Public - CLSH - Périscolaire et Extrascolaire

POUR INFO ET SUIVI

- **QUESTIONS DIVERSES**
- **INFORMATIONS GENERALES**

* * *

➤ **Mise à jour du tableau de la composition du Conseil Municipal de Tramoyes**

1- M MERCANTI Henri	Maire	Délégué CC
2- M GEOFFRAY Jean-François	1 ^{er} Adjoint	
3- Mme NOIRAY Valérie	2 ^{ème} Adjointe	Délégué CC
4- M BRUNET Jacques	3 ^{ème} Adjoint	
5- Mme FAVROT Ginette	4 ^{ème} Adjointe	
6- M TOURNY Alain	5 ^{ème} Adjoint	
7- M LABERT Gérard	Conseiller Municipal	
8- M SABATER Patrick	Conseiller Municipal	
9- M BONNET René	Conseiller Municipal	
10- M CURSIO Franck	Conseiller Municipal	
11- Mme OZGOZ Seher	Conseillère Municipale	

➤ **Election d'un secrétaire de séance**

Mme FAVROT Ginette est nommée à l'unanimité Secrétaire de Séance.

➤ **Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 28/11/2017.**

Monsieur le Maire soumet pour approbation le compte-rendu du Conseil Municipal réuni en séance ordinaire le 28 Novembre 2017.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

➤ **Information des décisions prises par le Maire au titre de l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- Validation de la convention pour 4 ans pour l'entretien des Bornes incendies avec la Nantaise des Eaux.
- Validation d'un nouveau contrat d'assurance juridique avec la Société AXA.
- Validation d'un contrat annuel avec la société DEKRA pour le contrôle et la vérification : des bâtiments, électriques, jeux, cage de foot, SSI, etc...

* * *

AFFAIRES GENERALES

• Recomposition du conseil communautaire suite à l'organisation d'Élections Municipales à Tramoyes

Loi n°2015-264 du 9 Mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire. Décision du Conseil Constitutionnel n°2014-405 QPC du 20 Juin 2014. Le nombre et la répartition des sièges au conseil de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau a fait l'objet d'un accord local pour le nombre de sièges répartis de la manière suivante :

BEYNOST

6

MIRIBEL	13
NEYRON	3
ST MAURICE DE BEYNOST	5
THIL	2
TRAMOYES	2
<i>Total</i>	31

Les Communes membres doivent délibérer rapidement pour confirmer la répartition des sièges. Sinon Thil perdrait un siège et le nombre total passerait alors à 30.

01/RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUITE A L'ORGANISATION D'ÉLECTIONS MUNICIPALES A TRAMOYES/

Monsieur le Maire informe que l'organisation d'élection municipale partielle totale dans notre Commune suite à la démission le 26 décembre 2017 d'un septième conseiller municipal, soit le tiers de nos membres, remet en cause la gouvernance de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau issue d'un accord local constaté par arrêté préfectoral du 09/10/2013, soit postérieurement à la loi N°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire.

La décision du Conseil Constitutionnel n° 2014-405 QPC du 20 juin 2014, et notamment son alinéa 9, et l'article 4 de la loi du 9 mars 2015, imposent de procéder dans un délai de deux mois à compter de l'évènement rendant nécessaire le renouvellement du conseil municipal de Tramoyes, soit le 26 février 2018, à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire selon l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). En l'absence d'accord à la majorité qualifiée dans le délai requis, soit un avis favorable des deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population, dont le conseil municipal de Miribel, commune la plus peuplée, le conseil communautaire sera composé selon le régime de droit commun.

Monsieur le Maire rappelle que l'accord local de 2013 a fixé à 31 le nombre des délégués communautaires permettant à la commune de Thil de bénéficier de deux sièges, soit un de plus que la répartition de droit. Il ajoute que le Bureau communautaire réuni le 19/01/2018 s'est prononcé à l'unanimité pour un maintien de l'accord local de 2013 qui préserve les équilibres.

Communes	Population municipale	Nombre de siège de droit L 5211-6-1 II III IV	Accord local Répartition libre de 1 à 3 sièges (+10%) L 5211-6-1 VI
Beynost	4 529	6	6
Miribel	9 574	12	12
Neyron	2 487	3	3
Saint Maurice de Beynost	3 963	5	5
Thil	1 057	1	2
Tramoyes	1 674	2	2
Total	23 284	30	31

VU la décision du conseil constitutionnel n° 2014-405 QPC du 20 juin 2014

VU la loi N°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-6-1 du CGCT

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Considérant la proposition du bureau du communautaire de maintenir l'accord local de 2013 préservant les représentations de chacune des communes membres, notamment la commune de Thil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'accord local avec une composition du conseil communautaire à 31 conseillers communautaires selon la répartition suivante :

Communes	Population municipale au 01/01/2018	Nombre de siège de droit L 5211-6-1 II III IV	Accord local Répartition libre de 1 à 3 sièges (+10%) L 5211-6-1 VI	Total des sièges
Beynost	4 529	6		6
Miribel	9 574	13		13
Neyron	2 487	3		3
Saint Maurice de Beynost	3 963	5		5
Thil	1 057	1	1	2
Tramoyes	1 674	2		2
Total	23 284	30	1	31

* * *

Arrivée de Mme OZGOZ Seher

Étaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme NOIRAY Valérie - Mme FAVROT Ginette - M TOURNY Alain, Adjoints - M LABERT Gérard - M SABATER Patrick - M BONNET René - Mme OZGOZ Seher, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés : M BRUNET Jacques - M CURSIO Franck

Était absent :

Procuration : M BRUNET à Mme FAVROT

• **Bail avec la Société de chasse**

Il s'agit de mettre à jour les parcelles cédées pour le droit de chasse dans le bail avec la Société de chasse de Tramoyes.

02/BAIL DE CHASSE/

VU le bail entre la Commune de Tramoyes et la Société de chasse des propriétaires de Tramoyes en date du 27/10/1998

VU la liste des parcelles concernées par le bail mentionné ci-dessus

Le Conseil Municipal est informé que le bail actuel entre la Commune de Tramoyes et la Société de Chasse des Propriétaires de Tramoyes est à réactualiser.

En effet, depuis 1998 des nouveaux terrains ont été portés ou retirés à l'inventaire communal. Les parcelles suivantes, dont la Société de Chasse demandent le droit exclusif de chasse et de passage sont :

Sur la Commune de Tramoyes :

- ZK 116 lieu dit « Les Brotteaux » 18ha 15a 76ca
- ZI 12 lieu dit « Les Vareines » 7a 10ca
- ZC 194 lieu dit « Les Hormes » 6ha 81a 46ca
- ZC 198 lieu dit « Les Hormes » 2ha 69a 04ca
- ZC 18 lieu dit « Le Port » 2ha 79a
- ZD 17 lieu dit « Les Charretières » 98a 60ca

Total : **31ha 50a 96ca**

Sur la Commune de Miribel :

- ZB 46 lieu dit « Les Vareines » 69a 10ca
- ZB 52 lieu dit « Les Vareines » 1ha 30a 80ca
- ZB 53 lieu dit « Les Vareines » 1ha 43a 30ca
- ZB 14 lieu dit « Les Vareines » 9a

Total : **3ha 52a 20ca**

Contenance totale : **35.0316ha**

Également, il est proposé au Conseil Municipal de revoir le mode de calcul des loyer annuels. Actuellement, la Société de Chasse paye à ses propriétaires un loyer annuel sur la base de 9 €uros l'hectare et celle-ci est réévaluée tous les 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la liste des parcelles suivantes pour le droit exclusif de chasse et de passage pour la Société de Chasse des Propriétaires de Tramoyes :

Sur la Commune de Tramoyes :

- ZK 116 lieu dit « Les Brotteaux » 18ha 15a 76ca
- ZI 12 lieu dit « Les Vareines » 7a 10ca
- ZC 194 lieu dit « Les Hormes » 6ha 81a 46ca
- ZC 198 lieu dit « Les Hormes » 2ha 69a 04ca
- ZC 18 lieu dit « Le Port » 2ha 79a
- ZD 17 lieu dit « Les Charretières » 98a 60ca

Total : **31ha 50a 96ca**

Sur la Commune de Miribel :

- ZB 46 lieu dit « Les Vareines » 69a 10ca
- ZB 52 lieu dit « Les Vareines » 1ha 30a 80ca
- ZB 53 lieu dit « Les Vareines » 1ha 43a 30ca
- ZB 14 lieu dit « Les Vareines » 9a

Total : **3ha 52a 20ca**

Contenance totale : **35.0316ha**

- **DEMANDE** et **AUTORISE** le Maire à signer le bail pour une période de 9 ans
- **APPROUVE** le montant du loyer annuel à 9 €uros l'hectare avec une réévaluation tous les 3 ans.

* * *

• **Fin des tarifs réglementés de vente - Groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel**

L'accord cadre en cours arrive à échéance le 31 Décembre. Pour continuer à profiter de cette mutualisation pour l'achat du gaz naturel, le Conseil doit délibérer avant le 2 Mars et valider la convention constitutive du groupement de commande.

03/ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHÉS SUBSÉQUENTS/

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel ont été progressivement supprimés depuis le 1^{er} janvier 2015, pour les sites ayant une Consommation Annuelle de Référence (CAR) de plus de 30 MWh/an.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence en obtenant des tarifs plus avantageux.

Le groupement est ouvert aux communes et leur CCAS et à tous les établissements publics du département de l'Ain.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le Code de l'énergie et notamment l'article L.441-5 et les articles 28 et 35 du décret précité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et de services associés ci-jointe en annexe,

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il est chargé d'organiser, dans le respect des règles relatives aux marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres de groupement est celle du SIEA, coordonnateur du groupement de commandes.

Oùï cet exposé et la convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la Commune TRAMOYES au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de TRAMOYES

* * *

04/PLATE FORME DÉMATÉRIALISATION DES MARCHES PUBLICS - CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT/

Monsieur le Maire informe que le Département de l'Ain s'est positionné comme fédérateur dans la mise en place d'une plateforme multi-entités de dématérialisation des marchés publics et des concessions sur le territoire départemental.

Il a ainsi décidé la mise à disposition gratuite d'une solution de dématérialisation des marchés publics et des concessions pour les communes de l'Ain, leurs établissements publics et les bailleurs sociaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec le Département de l'Ain

* * *

✚ AFFAIRE SCOLAIRE/PÉRISCOLAIRE

• Délégation de Service Public - CLSH - Périscolaire et Extrascolaire

Il est proposé au Conseil de prolonger la DSP avec Alfa3a d'un an.

05/PROLONGATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CLSH - EXTRASCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE/

VU le Contrat d'Affermage pour la Délégation de Service Public pour la gestion et exploitation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, de l'Accueil du Périscolaire et des Temps d'Activités Périscolaires signé au 1^{er} Septembre 2015 pour une durée de 3 ans

Monsieur Le Maire confirme que le contrat d'affermage désigné ci-dessus se termine cette année au 31 Août 2018. Suite aux démissions de plus d'un tiers des élus et suivant la

composition de la Commission de délégation de service public, il propose la prolongation du Contrat pour UN an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la prolongation du Contrat d'Affermage avec ALFA3A jusqu'au 31 Août 2019.

* * *

POUR INFO ET SUIVI

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **INFORMATIONS GENERALES**

❖ **Le Maire :**

FAM : Il informe que la Sous-Commission du SDIS autorise l'ouverture du FAM Les Passerelles de la Dombes.

Les aménagements le long de la RD dans le projet d'accessibilité entre le FAM et le Centre Village sont en cours de réalisation. Également et parallèlement il a été convenu pour des raisons de sécurité et de commodité l'emplacement des poubelles et des boîtes aux lettres du Lotissement Le Clos Melline sera déplacé Chemin du Puit. Le cheminement piétonnier et le trottoir seront à l'alignement de la RD38 et pris en charge par la CCMP. Le petit chemin entre deux lots ne pourra donc être réalisé. Un plateau pour un arrêt du Colibri sera prévu. Les panneaux de l'agglomération ont été déplacés au droit de la propriété du FAM.

CCMP : La CCMP lance un projet d'étude pour le transfert de compétence de la Voirie. Le Maire informe que le service COLIBRI a augmenté son taux d'utilisation de 10 % l'an passé.

Certains élus évoquent le problème du parking la Gare des Echets qui devrait être utilisé uniquement par les usagers des transports ferroviaires. Cette interrogation sera rapportée en Commission à la CCMP. Proposition d'une réflexion sur le mode d'accès à ce parking : mise en place de badges etc...

Le Maire stipule que la CCMP a prévu l'instauration d'une Taxe Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les Entreprises. Celle-ci permettra de diminuer de plus de 10 % les frais liés à l'enlèvement des Ordures Ménagères.

Scolaire : Actuellement presque 150 sur 190 élèves utilisent le service « Cantine ». Il y a déjà plus d'un an, le local anciennement Bibliothèque de l'Ecole a été changé pour l'agrandissement du Service Restauration scolaire. Ce local est devenu un réfectoire pour les maternelles. Hélas, il est à constater que malgré cet agrandissement, ce service va atteindre ces limites au niveau espace. Il est bon de penser déjà à plusieurs points : revoir les tarifs, restreindre l'accès suivant certaines modalités, etc... Dans tous les cas, il semble prioritaire de prévoir et d'anticiper un agrandissement du bâtiment (prévu à l'origine du côté du parking).

Voirie : Rue du Mont Rozier : Les travaux sur l'immeuble en situation de péril ordinaire sont en cours d'exécution. Le mur de clôture fera également l'objet de travaux par l'installation d'étalement. Le Maire espère ne pas avoir de problème d'accessibilité à l'immeuble pour gérer ces mesures conservatoires et mise en sécurité.

La prochaine commission voirie a eu lieu le 25 Janvier.

Revoir l'allumage de l'éclairage de la Salle des Fêtes le soir : actuellement, il est en lien avec l'éclairage public et s'éteint à 23 h 30.

Il est prévu :

- de faire le chiffrage : de la restauration complète du parking de la Salle des Fêtes en très mauvais état suite aux travaux de canalisations de l'assainissement et de la Rue de Gletin

- Rue du port et Rue de la Mouche : Réflexion sur la pose de Stop

Éclairage public : certains poteaux et lampes sont obsolètes. Une proposition est faite par le SIEA pour 27 000 € pour changer l'ensemble du matériel. Prévision sera faite au budget.

Le Maire informe que la haie des consorts Paviot a été taillée la semaine dernière à la limite de la voie communale.



Compte-Rendu Comité Voirie/Assainissement du 25/01/2018 **visé par la Commission et approuvé ce jour au Conseil Municipal.**

Assainissement

1- Point d'avancement des dossiers

✓ Les remplacements de la vanne de drain du silo à boues et des roues du pont racleur ont été faits.

✓ Le contrôle des débitmètres électromagnétiques boues et entrée station (demande du SATESE lors de l'autosurveillance) a été réalisé en octobre dernier.

✓ La pompe des égouttures a été remplacée par celle que nous avions en pièce de rechange. Devis SADE reçu pour pompe + coulisseau + joint (800 €HT environ). Devis moins élevé que ceux de 01 pompe ou de Sulzer pour cette même pompe en 03/2013.

✓ Le changement du calorifuge sur l'extraction des boues : devis CMD signé.

✓ Le contrat incluant le contrôle des potences est toujours en attente. Responsable : J.F. Geoffray.

✓ Le dossier loi sur l'eau de déclaration des Déversoirs d'Orage et trop pleins a été étudié par la Police de l'eau. Il a donné lieu à un arrêté préfectoral relatif aux Déversoirs d'Orage sur le réseau d'assainissement de Tramoyes en date du 13/12/2017.

✓ Concernant les travaux à faire par le lotissement des Alouettes, le courrier à adresser au Président du lotissement était en attente de l'avis de l'Agence Départementale sur la nature et la localisation des travaux requis ; IRH prévoyait le gainage complet de ce tronçon.

Au vu du passage caméra, l'Agence indique qu'il n'y a pas de problème d'Eaux Claires Parasites Permanentes et préconise de ne rien faire dans ce secteur.

La Commission décide de ne pas faire de courrier au Président de ce lotissement.

Nota :

✓ La coupure de courant du 10/12/17 sur la Commune de 2 x 10 minutes environ n'a pas généré de déversement.

✓ La prime épuratoire 2017 s'élève à 14 175.22 €.

2- Maitrise d'œuvre des travaux de priorité 1 du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

Nous sommes en attente des réponses à notre demande de subvention.

L'Agence Départementale d'Ingénierie a préparé le dossier de consultation pour la maitrise d'œuvre des travaux de priorité 1 du SDA.

La commission valide ce dossier de consultation.

Comme nous sommes en attente de nouvelles élections municipales, nous ne sommes pas autorisés à délibérer en conseil pour le lancement de cet appel d'offres. Décalage de 3 mois minimum. Un mail a été fait à la Police de l'eau pour les en informer.

3- Points divers

• **Sonde REDOX** : Nous avons un problème récurrent lors du changement brutal de température extérieur qui conduit au dépassement du critère relatif à l'azote global. Ceci est lié au manque de précision des mesures de NH_4^+ et NO_3^- par bandelettes qui ne sont faites qu'hebdomadairement. L'intérêt d'utiliser une sonde redox est de suivre en continu l'équilibre de ces 2 ions et d'adapter automatiquement le temps d'oxygénation du bassin d'aération. Devis de 4 000 €HT environ.

La Commission propose de mettre en place cette sonde et de faire les tests avec les bandelettes 15 j avant les bilans 24h.

Voirie

1- Sécurisation Rue du Port et Rue des Pins

Plusieurs solutions sont envisagées pour casser la vitesse rue du Port :

- Plateau à l'entrée du lotissement en Gotta,
- Elargir la route et mettre un terreplein central bas.
- Coussins berlinois (4 000 € TTC pour coussin + panneaux zone 30, par emplacement)
- Modifications des priorités entre rue du Port et chemin de la Mouche
- Chicane

Chaque solution est à faire chiffrer.

La Commission propose dans un premier temps de faire l'essai de mettre un stop rue du Port au droit du chemin de la Mouche en direction du sud et de supprimer la balise de la Mouche.

Rue de Glétins : la route est bombée sur 400m environ. En attente du chiffrage par Eiffage pour que les voitures puissent se croiser sans risque.

Rue des Pins : l'étude de sécurisation est inscrite au budget 2018 de la CCMP.

2- Points des chantiers en cours

- Fissures chemin de l'étang neuf, rue du Marquis de Sallmard et au rondpoint : Chiffrage demandé à Eiffage pour goudron avec polymère (7 500 €TTC estimé).

- Arrêt de l'éclairage la nuit : opérationnel depuis le 02/01/2018. Pas de remarque particulière des administrés.

- Fibre Optique (FO) : tous les problèmes sont réglés. Réunion publique le 26/02/2018 avec les fournisseurs d'accès.

- Haies : En charge du policier municipal. Le propriétaire de la haie rue de Claire Combe nous a informé que sa haie devrait être rapidement taillée. Une commande a été passée pour la haie communale située rue du Port au droit de la FO.

- Eau potable (AEP) rue des Pins : coupures prévues pour faire les raccordements. Les riverains seront informés.

Chantiers AEP 2018 prévus : rue des Rapettes.

- Parcelle Rue Neuve : Rendez-vous pris avec l'avocat de la propriétaire.

- Panneaux 50 chemin du Bois vert. Un devis sera demandé.

3- Questions diverses

- Le remplacement de quelques crosses d'éclairage est à prévoir au budget 2018. Des subventions seraient possibles. Le SIEA est à relancer. A. Tourny les relance.

- Chemin des Bruyères, des divisions de parcelles sont prévues. Pas de réseau dans cette rue.

* * *

❖ **Mme NOIRAY Valérie** : CCMP : Quelques points au dernier conseil communautaire :

- Mise en place d'une étude pour le transfert de la voirie communale à la CCMP

- Une convention de délégation pour la lutte contre les ragondins, rats musqués, etc...
- Acquisition d'une parcelle de terrain pour le projet construction du Cinéma qui devrait se composer de 6 salles au lieu de 10 et en prévision d'une mutualisation des parkings.
- Nouvelle convention pour l'instauration du FISAC (Fonds d'Intervention pour le Service, l'Artisanat et le Commerce).
- Nouveau contrat avec SITEO fusion de Ecofolio et Écoemballage

A la demande de Mr BONNET René il est rajouté à ce compte-rendu :

❖ **Mme FAVROT Ginette** demande s'il est possible de transmettre le dernier compte-rendu de la Commission scolaire à Mme Véronique BELLEMIN, Conseillère démissionnaire (démission reçue le jour de la Commission qui avait lieu le soir). Après débat, le Conseil Municipal accepte la requête de Mme BELLEMIN.

❖ **Le Maire** informe :

- qu'il n'a pas pour l'instant d'information sur l'Arrêté du Préfet stipulant les dates des prochaines Élections Municipales.

- que l'ORSAC a des difficultés pour recruter un Médecin au FAM « Les Passerelles de la Dombes ». Que celui qui exerce actuellement est Docteur en Médecine en retraite

❖ **Le Maire** pendant les débats demande à l'assistance de maîtriser sa pulsion de parler et précise que des règles de fonctionnement seront à adopter à l'avenir.

❖ **M TOURNY Alain** informe qu'il ne se représente pas aux prochaines élections municipales

❖ **Mme NOIRAY Valérie** informe qu'elle se présente sur la liste des démissionnaires pour les prochaines élections municipales

❖ **M GEOFFRAY Jean-François** informe qu'il ne se représente pas aux prochaines élections municipales et donne lecture d'un discours.

FIN DE SÉANCE à 22 h 30